



# FOOTBALL POUR AMPUTÉS

## CAHIER DES CHARGES CHALLENGE NATIONAL

JUILLET 2024

### CONTACT

Richard GOBERT

Responsable Challenge National Football pour amputés Handisport

Tel. : 06 76 64 99 07

Mail : [footamputes@handisport.org](mailto:footamputes@handisport.org)

## TABLE DES MATIERES

PREAMBULE .....	3
CANDIDATURE.....	3
Prérequis.....	3
Procédure de candidature .....	3
Attribution de l'organisation.....	3
Dispositions communes applicables au candidat retenu. ....	4
Assurance.....	4
Transparence des finances.....	4
PERIODE DE COMPETITION, EFFECTIF ET PROGRAMME PREVISIONNEL.....	4
DISPOSITIONS TECHNICO-SPORTIVES.....	5
Les installations sportives.....	5
Le matériel .....	5
Les arbitres.....	6
Le médical .....	6
Les inscriptions.....	6
DISPOSITIONS LOGISTIQUES.....	6
Accueil .....	6
Hébergement et restauration .....	6
Transport et parking.....	7
DISPOSITIONS FINANCIERES .....	7
Frais d'inscription.....	7
Budget .....	7
COMMUNICATION.....	7
Affiche .....	7
Photos.....	8
Partenariat .....	8
Conseil .....	8
CONTACTS .....	8

# PREAMBULE

L'organisation d'une journée de Challenge National de Football pour Amputés est à la fois l'un des moments forts de la saison pour la Fédération Française Handisport, ses clubs et ses comités mais aussi un formidable moyen de découverte et de promotion de la discipline pour les instances locales.

Ce cahier des charges est un outil de travail qui permet à l'organisateur d'être guidé dans ses démarches, et qui précise les exigences fédérales pour ce type de manifestation.

Ce cahier des charges définit également le rôle de chacun, ses droits et devoirs. Il permet de mieux suivre dans la phase pré opératoire l'avancée dudit projet.

LE Championnat de France de football amputé est organisé dans le respect du Règlement sportif de Football Amputé FFH.

Le championnat de France de football amputé en quelques chiffres :

- ✓ 1 à 3 journées de compétition
- ✓ 4 à 6 clubs
- ✓ 50 à 70 sportifs engagés
- ✓ 2 terrains de compétition

# CANDIDATURE

## Prérequis

Tout candidat à l'organisation d'une journée de Challenge National de Football pour Amputés doit répondre aux prérequis suivants :

- ✓ Être une structure associative affiliée à la Fédération Française Handisport (club ou comité) ;
- ✓ Être à jour de ses cotisations au moment de la demande ;
- ✓ Pour les comités départementaux candidats : avoir un accord écrit du comité régional handisport ;
- ✓ Pour les clubs candidats, avoir un accord écrit des comités régionaux et départementaux handisport ;
- ✓ S'être assuré que les installations sportives soient disponibles à la date de compétition prévue.

## Procédure de candidature

Le comité ou club candidat devra faire une demande écrite, par e-mail, au responsable compétition foot amputé Handisport, accompagnée des éléments suivants :

- ✓ Un dossier de présentation des infrastructures envisagées (espaces sportifs / espace de restauration / espace technico-sportifs...), accompagné si possible des pré-accords institutionnels écrits quant à la réservation des équipements sportifs ;
- ✓ Un budget prévisionnel de la compétition tenant compte du cahier des charges présent ;
- ✓ Tout autre document qui pourra valoriser la candidature.

## Attribution de l'organisation

Après étude des candidatures, le responsable compétition football amputé FFH enverra, par email, au candidat sélectionné une lettre d'attribution officielle (environ 10 mois avant la compétition). Dans le cas d'un comité départemental ou d'un club retenu, le comité régional (et le comité départemental le cas échéant) seront mis en copie de l'email d'attribution.

## Dispositions communes applicables au candidat retenu.

### Assurance

Les organisateurs doivent souscrire un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, celle des participants et du public. Les licenciés et les pratiquants devant être considérés comme des tiers entre eux. Ces garanties couvrent également les arbitres et juges, dans l'exercice de leurs activités (obligation d'assurance relative à l'article L321-1 du Code du Sport).

### Transparence des finances

Le candidat retenu s'engage à respecter la transparence de ses finances envers la fédération. Les charges et recettes devront faire l'objet d'un bilan financier à fournir à la fédération à l'issue de l'évènement.

## PERIODE DE COMPETITION, EFFECTIF ET PROGRAMME PREVISIONNEL

Chaque journée de Challenge National de Football pour Amputés regroupe environ 40 sportifs et 15 accompagnateurs. Les journées sont généralement réparties entre décembre et fin mai. Les dates sont à définir avec le responsable compétition foot amputé Handisport.

Les aspects sportifs sont gérés par :

- ✓ 1 délégué FFH football amputé ;
- ✓ L'équipe arbitrale ;

En complément, pourront être présents :

- ✓ 1 représentant de la direction technique nationale handisport ;
- ✓ 1 élu de la Fédération Française Handisport ;
- ✓ 1 à 3 membres des services communication et marketing de la Fédération Française Handisport.

Le comité d'organisation se charge de réunir les bénévoles nécessaires au bon déroulement de la compétition (accueil, restauration, transport, arbitres etc)

La programmation des journées sera établie au préalable par le responsable compétition foot amputé FFH et ne pourra en aucun cas être modifiée sans l'accord de celui-ci. Vous trouverez ci-dessous le programme prévisionnel type d'une journée de Championnat de France :

Samedi ou Dimanche suivant le nombre de club participant

- ✓ 08h Accueil des participants
- ✓ 8h40 Réunion des arbitres
- ✓ 9h-17h Compétition
- ✓ 17h15 protocole (dernière journée de championnat uniquement)

# DISPOSITIONS TECHNICO-SPORTIVES

## Les installations sportives

Les plateaux sportifs :

- ✓ Terrain tracé aux normes internationales du football pour amputés, revêtement synthétique ou naturel (60X40)
- ✓ Une surface de réparation est tracée devant les cages de 10m x 8m
- ✓ Des cages de but aux normes internationale foot amputé (5m X 2.20m)
- ✓ Suivant le nombre de participants un 2<sup>ème</sup> terrain pourrait être nécessaire
- ✓ Minimum un terrain avec si possible une tribune
- ✓ 6/8 ramasseurs de balles répartis sur le pourtour du ou des terrains... (Elèves de l'école de foot, élèves de primaire, collège...)

Espaces annexes :

- ✓ Infirmerie et local anti-dopage ;
- ✓ Vestiaires arbitres et vestiaires sportifs hommes et femmes ;
- ✓ WC et douches;
- ✓ Parking (environ 30 places minimum) ;

## Le matériel

Matériel apporté par la fédération et les arbitres :

- ✓ Médailles fédérales et trophées lors de la dernière journée ;
- ✓ Logiciel de compétition ;
- ✓ Matériel personnel des arbitres (sifflets, cartons, etc).

Matériel à fournir par l'organisateur :

- ✓ Matériel sportif :
  - 10 ballons par terrain (ballons taille 5)
  - 2 lots de chasubles par terrain (propres et numérotés)
- ✓ Matériel électrique (rallonges, multiprises...) ;
- ✓ Sono, micro HF, haut-parleurs ;
- ✓ Décor plateau sportif et podium (banderoles, mâts-playas...se rapprocher des comités handisport régionaux et départementaux) ;
- ✓ Ordinateur portable ;
- ✓ Imprimante, cartouches d'encre, papier ;
- ✓ Bancs de touches ;
- ✓ Tables ;
- ✓ Chaises ;
- ✓ Produits sanitaires COVID-19 (gel hydro alcoolique, spray désinfectant, masques, lingettes...) ;
- ✓ De l'eau en bouteille individuelle devra être approvisionnée tout au long de la compétition ;
- ✓ Glace
- ✓ Lot d'accueil recommandé ;

## Les arbitres

L'équipe arbitrale est composée de :

- ✓ 2 arbitres FFF par terrain (ayant suivi une formation spécifique à l'arbitrage du foot amputé...)
- ✓ 1 bénévole de table de marque par terrain

Les frais liés à l'équipe arbitrale sont à la charge de l'organisateur pour la partie restauration et l'hébergement, et de la FFH pour le transport.

## Le médical

Préalablement à la manifestation, l'organisateur prévendra le SAMU local de l'évènement, en lui indiquant le lieu, les horaires, le nombre approximatif de personnes présentes, le(s) type(s) de handicap...

Sur la journée de compétition, l'organisateur devra :

- ✓ Désigner un « référent médical » identifiable ;
- ✓ Prévoir un local médical, avec table, chaises, téléphone et numéros d'appel d'urgence ;
- ✓ Prévoir une trousse de secours avec pansements, bandes...et médicaments si un médecin est présent ;

## Les inscriptions

L'inscription au Challenge National de Football pour Amputés FFH est libre. Les sportifs souhaitant participer devront être titulaires d'une licence handisport de type compétition football pour amputé.

Les inscriptions se font auprès du responsable compétition foot amputé Handisport. Elles devront être closes 3 à 5 semaines avant le début de la compétition, date fixée entre le responsable compétition foot amputé FFH et l'organisateur.

# DISPOSITIONS LOGISTIQUES

## Accueil

L'organisateur a la charge de l'accueil des clubs. L'accueil doit se faire sur le lieu de compétition (hall d'accueil, salle annexe ou espace à matérialiser...).

Lors de leur arrivée, les clubs passent en premier lieu par cet accueil, qui pourra alors leur donner les informations générales et logistiques nécessaires au bon déroulement de leur séjour (infos navettes, infos restauration...). L'accueil est également le lieu de distribution des lots d'accueil et factures acquittées éventuelles.

## Hébergement et restauration

Les clubs et sportifs participants sont autonomes dans la recherche et dans la réservation de leur hébergement et de leur restauration.

Les frais d'hébergement et de restauration du délégué FFH football amputé, des représentants fédéraux et des arbitres sont à la charge de l'organisateur.

L'organisateur doit prévoir un lieu hors terrain de compétition dans lequel les participants pourront déjeuner librement.

Le club/comité organisateur pourra proposer un service de restauration et buvette, dont les tarifs seront fixés librement.

L'organisateur peut s'il le souhaite proposer des prestations d'hébergement aux participants et en définir les tarifs. Les participants pourront faire le choix de l'autonomie dans leur réservation d'hébergement.

## Transport et parking

Prévoir des stationnements près des installations sportives et hôtels, et le cas échéant une autorisation municipale ou préfectorale.

L'organisateur peut s'il le souhaite proposer des prestations de transport aux participants et en définir les tarifs. Les participants pourront faire le choix de l'autonomie.

Les frais de transport du délégué FFH football amputé et des représentants fédéraux sont à la charge de la fédération. Les frais de transport de l'équipe arbitrale sont à la charge de l'organisateur.

## DISPOSITIONS FINANCIERES

### Frais d'inscription

Les frais d'inscriptions auxquels sont soumis les participants sont les suivants :

- Frais techniques fixes : 200€ par club, réglés à la FF Handisport par l'intermédiaire du responsable compétition foot amputé Handisport.
- Frais de navettes, de restauration et d'hébergement : à la discrétion de l'organisateur, réglés directement auprès de l'organisateur.

La date limite d'engagement est fixée entre 3 et 5 semaines avant l'évènement, d'un commun accord entre le responsable compétition foot amputé Handisport et l'organisateur.

Conditions de remboursement des clubs participants selon Règlement Général Foot amputé Handisport.

### Budget

Toute demande de candidature devra faire l'objet de la présentation d'un budget prévisionnel en recettes et dépenses faisant apparaître l'ensemble des postes inhérents à l'organisation générale.

Lors des démarches relatives à l'élaboration du budget, le comité organisateur à libre cours pour contacter des partenaires.

## COMMUNICATION

NB/ La FFH n'est pas partenaire du Challenge National de Football pour Amputés. Elle est la fédération sous l'égide de laquelle la compétition est organisée. Les organisateurs sont le club ou le comité concerné.

### Affiche

La FFH est chargée de la création numérique de l'affiche, pour une unité graphique des compétitions fédérales.

L'organisateur devra formuler une demande d'affiche, accompagné des logos de partenaires locaux à afficher, et renvoyer le tout au service Développement des Pratiques ([c.hordenneau@handisport.org](mailto:c.hordenneau@handisport.org)), qui réalisera l'affiche.

Les affiches feront apparaître les partenaires principaux de la FFH dans un bandeau inférieur, néanmoins, les partenaires locaux, concurrents des ceux de la FFH, pourront tout de même apparaître sur cette même affiche.

## Photos

L'organisateur est invité à proposer un photographe, professionnel ou non, pour assurer un reportage de la compétition et permettre ainsi sa promotion avec le service communication FFH. Le reportage doit être négocié avec cession totale des droits à la fédération et à l'organisateur.

Les éventuels frais du photographe sont à la charge du comité organisateur (hébergement ; restauration ; frais de déplacement).

Photos à transmettre par e-mail / Wetransfer / CD / clé USB au service communication FFH : [photo@handisport.org](mailto:photo@handisport.org)

## Partenariat

L'organisateur pourra solliciter le soutien des partenaires de son choix, même concurrents aux partenaires officiels nationaux de la fédération. Néanmoins, la présence des logos des partenaires officiels de la Fédération reste obligatoire sur l'affiche.

## Conseil

Le service communication FFH et le service développement des pratiques restent à la disposition de l'organisateur pour tout conseil, question ou assistance. Ils peuvent être consultés à tout moment, le plus tôt possible en amont de l'événement pour toute problématique liée à la communication.

## CONTACTS

### Responsable Challenge National football pour amputés Handisport

Richard GOBERT

Tel. : 06 76 64 99 07

Mail : [footamputes@handisport.org](mailto:footamputes@handisport.org)

### Référent National Football pour Amputés

Kamel SAOUCHI

Tel : 06 51 95 22 20

Mail : [saouchi.kamel@outlook.fr](mailto:saouchi.kamel@outlook.fr)

### Accompagnatrice développement FFH

Marion SAHBANI

Tel : 06 60 24 71 32

Mail : [m.sahbani@handisport.org](mailto:m.sahbani@handisport.org)